

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de Souvignargues

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
AC1 Monuments historiques	Mesures de classement et d'inscription Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue Article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913	- Eglise de Saint-Etienne-d'Escattes, inscrite aux MH (06/12/1949) - Eglise de Saint-André (ruines), Inscrite aux MH (06/12/1949)	DRAC Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Gard (STAP)
A2 Eaux et assainissement	Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation	Articles L.152-3 à L.152-6 du code rural et de la pêche maritime	Décret du 14/09/1956	BRL Nîmes
PM1 Sécurité Publique	Plans de prévention des risques naturels prévisibles	article L. 562-1 du code de l'environnement, ou plans de prévention des risques miniers établis en application de l'article L. 174-5 du code minier	PPRI «Moyen Vidourle » Arrêté Préfectoral n°2008-185-4 du 03/07/2008	Préfecture DDTM Nîmes
<i>Pour mémoire : PT4 Télécommunications devenues sans objet</i>	<i>Pour mémoire : Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public devenues sans objet</i>	<i>Elagage pour les lignes de télécommunication</i>	<i>Articles abrogés</i>	